PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE TENUE AU RESTAURANT LA PORTE DE LA MAURICIE DE YAMACHICHE

LE 31 AOÛT 2021 À 14 h 55

---

33 membres présents
39 personnes présentes

1.- MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur Laurier Mongrain souhaite la bienvenue à tous et ouvre la réunion à 14 h 55.

Résolution # 2021-08-31-1560
Ouverture de l'assemblée

Sur proposition de monsieur André Saulnier, secondée par monsieur Alain Thibodeau, l'assemblée est ouverte à 14 h 55.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Ghislain Leblond fait la lecture de l'avis de convocation.

Résolution # 2021-08-31-1561
Lecture et adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de monsieur François Douville, secondée par monsieur Claude Gagnon, l'avis de convocation est accepté.

3.- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

Monsieur Leblond demande s'il fait une lecture intégrale des procédures d'assemblée.

Résolution # 2021-08-31-1562
Lecture et adoption des procédures d'assemblée

Sur proposition de monsieur Vital Deschênes, secondée par monsieur Ronald Lapierre et de façon unanime, les procédures d'assemblée sont acceptées sans lecture.

4.- LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Monsieur Ghislain Leblond procède à la lecture de l'ordre du jour.

Résolution # 2021-08-31-1563
Acceptation du projet d'ordre du jour

Sur proposition de monsieur André Saulnier, secondée par monsieur Alain Thibodeau, le projet d'ordre jour est accepté en laissant le « Divers » ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue par le président et ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres du 25 avril 2019
6. Message du président
7. Lecture et adoption du rapport des activités 2019 et 2020
8. Lecture et adoption du rapport financier 2019 et 2020
9. Nomination du vérificateur
10. Ratification des gestes du conseil d'administration
11. Modification au Règlement du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
12. Élection de quatre administrateurs
13. Divers
14. Levée de l'assemblée

5.- ***LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU 25 AVRIL 2019***

Monsieur Leblond demande s'il fait une lecture intégrale ou abrégée du procès-verbal du 25 avril 2019.

Résolution # 2021-08-31-1564
Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres du 25 avril 2019

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Camil Levesque et de façon unanime, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres du 25 avril 2019 est lu de façon abrégée et acceptée.

6.- ***MESSAGE DU PRÉSIDENT***

Ce sujet a déjà été traité lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

7.- ***LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2019 ET 2020***

Monsieur Laurier Mongrain mentionne que le rapport d'activités fut présenté lors de l'assemblée précédente.

Résolution # 2021-08-31-1565
Adoption du rapport des activités 2019 et 2020

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Giguère, secondée par monsieur Jean-Luc Paquin et de façon unanime, le rapport des activités 2019 et 2020 est accepté.

8.- LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET 2020

Monsieur Laurier Mongrain mentionne que le rapport financier 2019 et 2020 fut présenté lors de l'assemblée précédente.

Résolution # 2021-08-31-1566
Adoption du rapport financier 2019 et 2020

Sur proposition de monsieur Jean-Denis Toupin, secondée par monsieur Mario Lapolice et de façon unanime, le rapport financier 2019 et 2020 est accepté.

9.- NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DU SYNDICAT

Monsieur Leblond mentionne que nous devons choisir un vérificateur pour les prochaines années, car le mandat de la firme actuelle est terminé. La firme actuelle nous a informés au mois de juillet qu'elle abandonnait la confection d'états financiers vérifiés. Comme les appels d'offres ont été envoyés au cours de l'été, la date de dépôt des soumissions par les firmes comptables a été fixée au 30 septembre 2021. Il faudrait donc que l'Assemblée donne le mandat, par résolution, au conseil d'administration, pour choisir le prochain vérificateur.

Résolution # 2021-08-31-1567
Nomination du vérificateur du Syndicat

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée de monsieur Marc Duplessis et de façon unanime, il est décidé de mandater le conseil d'administration afin de choisir la prochaine firme comptable.

10.- RATIFICATION DES GESTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Mongrain demande une résolution pour la ratification des gestes des administrateurs au cours de l'année 2019 et de l'année 2020.

Résolution # 2021-08-31-1568
Ratification des gestes du conseil d'administration

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée de monsieur Jean-Luc Paquin et de façon unanime, les gestes du conseil d'administration pour l'année 2019 et pour l'année 2020 sont ratifiés.

11.- MODIFICATION AU RÈGLEMENT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

Monsieur Leblond mentionne que lorsque la région de Lanaudière avait rejoint celle de la Mauricie, 2 postes d'administrateurs avaient été ajoutés. Il avait été convenu alors que lorsque les choses se seraient placées, que deux postes d'administrateurs seraient abolis.

Monsieur Leblond mentionne que lors de la dernière AGA 2019, un poste avait été aboli. Aujourd'hui, la proposition du conseil d'administration est d'abolir un autre poste et de modifier les secteurs du Syndicat pour les rendre plus représentatifs des activités effectuées par le Syndicat.

Un producteur demande les critères qui ont été pris en compte pour redéfinir les territoires du syndicat et le nombre d'administrateurs pour chacun de ceux-ci.

Monsieur Leblond mentionne que les points suivants ont été pris en compte :

- Le nombre de producteurs;
- Le nombre de producteurs qui coupe du bois;
- Le volume de bois mis en marché;
- Les activités du Syndicat en regard de l'aménagement forestier.

Résolution # 2021-08-31-1569
Modification à la réglementation du Syndicat

Sur proposition de monsieur Benoit Michaud, secondée de monsieur Jean-François Villeneuve et de façon unanime, les modifications sont acceptées tel que présenté dans le tableau ci-dessous dans la colonne règlement adopté le 31 août 2021.

Ancien règlement	*Règlement adopté le 31 août 2021*
ARTICLE 12 : CONSEIL D'ADMINISTRATION	***ARTICLE 12 : CONSEIL D'ADMINISTRATION***
12.01 *Le Syndicat est régi par un conseil d'administration de 8 membres. Les administrateurs ont la responsabilité de la bonne marche du Syndicat sur le territoire qu'ils représentent. Ils sont responsables du recrutement des membres dans leur secteur et ils doivent faire de la propagande pour les assemblées du Syndicat.*	***12.01*** *Le Syndicat est régi par un conseil d'administration de 7 membres. Les administrateurs ont la responsabilité de la bonne marche du Syndicat sur le territoire qu'ils représentent. Ils sont responsables du recrutement des membres dans leur secteur et ils doivent faire de la propagande pour les assemblées du Syndicat.*
12.08 Mode d'élection des administrateurs : *f) Les secteurs, aux fins d'élection des*	**12.08 Mode d'élection des administrateurs :** *f) Les secteurs, aux fins d'élection des administrateurs du Syndicat, sont les*

administrateurs du Syndicat, sont les suivants : ***Secteur no 1 :*** *La ville de La Tuque, la municipalité de La Bostonnais et la municipalité de Lac-Édouard; poste 1* ***Secteur no 2 :*** *La MRC des chenaux et la MRC de Mékinac, en excluant les municipalités d'Hervey-Jonction, de Lac-aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban; postes 2 et 3* ***Secteur no 3 :*** *La ville de Trois-Rivières et la ville de Shawinigan; postes 4 et 5* ***Secteur no 4 :*** *La MRC de Maskinongé; postes 6* ***Secteur no 5 :*** *La MRC D'Autray, la MRC de Joliette, la MRC de l'Assomption, la MRC de Matawini, la MRC de Montcalm et la MRC Les Moulins; postes 7 et 8*	*suivants :* ***Secteur no 1 :*** *La MRC des chenaux et la MRC de Mékinac, en excluant les municipalités d'Hervey-Jonction, de Lac-aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban, la ville de La Tuque, la municipalité de La Bostonnais et la municipalité de Lac-Édouard; poste 1, 2 et 3* ***Secteur no 2 :*** *La MRC de Maskinongé, la ville de Trois-Rivières et la ville de Shawinigan; postes 4 et 5* ***Secteur no 3 :*** *La MRC D'Autray, la MRC de Joliette, la MRC de l'Assomption, la MRC de Matawini, la MRC de Montcalm et la MRC Les Moulins; postes 6 et 7* *Après l'élection du 31 août 2021, un tirage au sort sera fait afin de déterminer entre le poste 1 et le poste 3, celui qui aura un mandat de deux ans et celui qui aura un mandat de 3 ans.*

12.- ÉLECTION DE QUATRE ADMINISTRATEURS

Monsieur Ghislain Leblond mentionne que cette année, il y a quatre postes en élection et le Syndicat a reçu une mise en candidature par poste, soit :

Monsieur Dominic Boudreault pour le poste numéro 1
Monsieur Laurier Mongrain pour le poste numéro 3
Monsieur Clovis Paquin pour le poste numéro 6, devenu le poste 5
Monsieur André Saulnier pour le poste numéro 7, devenu le poste 6

Monsieur Leblond mentionne qu'il n'y avait pas eu de dépôt de mise en candidature pour l'ancien poste numéro 5 et que ce poste a été aboli à la suite de la décision prise par l'assemblée au point précédent.

Monsieur Leblond demande une résolution afin d'entériner les nominations pour les quatre postes d'administrateurs.

Résolution # 2021-08-31-1570
Nomination aux postes 1, 3, 5 et 6

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée de monsieur Ronald Lapierre, messieurs Dominic Boudreault, Laurier Mongrain, Clovis Paquin et André Saulnier sont confirmés comme administrateurs aux postes respectifs 1, 3, 5 et 6.

13.- DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

14.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2021-08-30-1571
Levée de la réunion

Sur proposition de monsieur André Saulnier, secondée par monsieur Jean-Luc Paquin, la réunion est levée à 15 h 20.

Laurier Mongrain Président	Ghislain Leblond Secrétaire

↓

☐ Est accepté tel que rédigé

☐ Est accepté tel que modifié

PRÉSENCES - AGA 31 AOÛT 2021

Mauricie-Lanaudière

Nom	Raison sociale	Membre ou non-membre
Laurier Mongrain		Membre
Clovis Paquin	9355-2651 Québec inc.	Membre
François Douville		Membre
Jean-Denis Toupin		Membre
André Saulnier		Membre
Jean-Gil Bellemare		Membre
Naud P., Durocher S., Lapolice M., Allard C.	Mario Lapolice	Membre
Isabelle Gilles		Membre
Luc Champagne		Membre
Normand Faucher		Membre
Guy Thibodeau		Membre
Jean-Marie Giguère	Jean-Marie Giguère/Lucie Tourigny	Membre
Réjean Veillette		Membre
Claude Gagnon		Membre
Marcel Groleau		Membre
Éric Champagne	Eric Champagne, Caroline Blais	Membre
Jean-Luc Paquin		Membre
Guy Massicotte	Guy et Réjean Massicotte	Membre
Alain Thibodeau		Membre
Alain Veillette		Membre
Denis St-Georges		Membre
Réjean Massicotte	Guy et Réjean Massicotte	Membre
Michel Duhaime		Membre
Marc Duplessis	Marc Duplessis et Sylvie Dion	Membre
Sylvie Moreau		Membre
Luce Damphousse		Membre
Jules Bournival		Membre
Jean-François Villeneuve		Membre
Ronald Lapierre		Membre
Vital Deschênes		Membre
Benoit Michaud		Membre
Marius Veillette	Opérations Dennar inc.	Membre
Camille Lévesque		Membre
Julien Moreau	Sylva Croissance	Membre
Étienne Massé	Solifor Mauricie S.E.C.	Non-membre
Denise Baril	Denise Baril/François Douville	Membre
Ghislain Leblond	SPBM	
Eric Frigon	SPBM	
Gilles Trudel	SPBM	
Benoit Levesque	SPBM	
Joannie Baril	Vérificatrice comptable	